

ASSURANCE CHÔMAGE DES LIQUIDITÉS POUR LES CHÔMEURS !

La négociation de l'Assurance chômage 2009-2011 vient de débuter entre syndicats et patronat. Ce dernier, sous couvert de crise financière, préconise une baisse de 0,3 % des cotisations chômage, faisant ainsi écho à la demande du gouvernement de la compenser par une augmentation des cotisations retraites. Les milliards injectés par l'Etat pour enrayer la crise financière et faciliter l'accès au crédit pour les entreprises ne suffisent pas au MEDEF. Alors que le nombre de chômeurs aura explosé en 2008/2009 avec environ 100 000 chômeurs(euses) de plus (chiffres des statistiques officielles, dont on sait qu'ils ne recouvrent pas la réalité de toutes les situations de sous-emploi) et qu'un chômeur sur deux n'est pas indemnisé, on mesure l'indécence scandaleuse de la proposition du MEDEF.

Ce n'est ni aux salariés ni aux chômeurs de payer la crise

- Augmentation des cotisations patronales et sur cotisations pour tout recours aux contrats précaires et au temps partiel imposé.
- Allocations chômage dès le premier mois de travail, sans limitation de durée, ne pouvant être inférieures à 80 % du salaire d'activité et plafonné pour les plus hauts revenus.
- Augmentation immédiate des minima sociaux.
- Accès à des formations qualifiantes de longue durée, avec prise en charge des frais de stage et des rémunérations garanties.
- Suppression de tout principe de radiation et de suppression des allocations, sauf en cas de maladie (prise en charge par la sécurité sociale).
- Suppression de toutes mesures coercitives d'acceptation d'emplois au rabais préconisées par le principe de « l'offre raisonnable d'emploi ».
- Arrêt du processus de fusion/privatisation de l'ANPE et des Assedics et retour à un service public de l'emploi, avec des effectifs et des moyens conséquents.